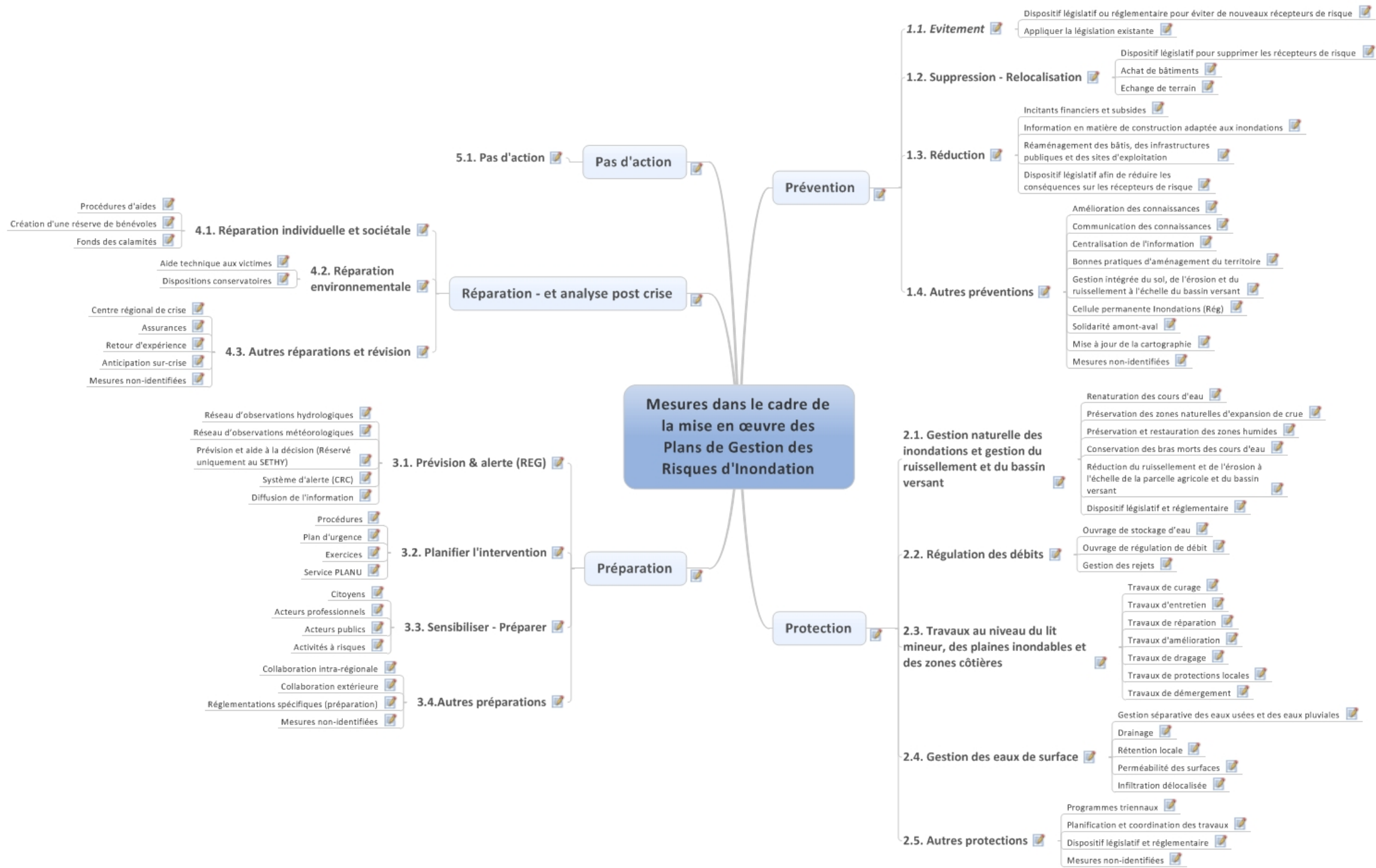


MESURES GLOBALES ÉMANANT DES RÉUNIONS CTSBH, POUR LE GTI

PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

PÉRIODE 2015 - 2021



Récapitulatif des propositions globales (Titres) :

Etablir des circulaires administratives à l'intention des communes et autres administrations publiques visant à définir une consultation des services dans le cadre de la demande de permis en aléa d'inondation par ruissellement ou débordement.....	4
Régler l'ambiguïté entre les habitats permanents, de compétences fédérales, situés en zone de loisir et l'aspect risque d'inondation (réglementation du CGT) préconisées par le GW	5
Mettre à jour les canevas d'avis des gestionnaires de cours d'eau et leurs modalités d'application	5
Renforcer la réglementation et le suivi des infractions en zone inondable.....	5
Améliorer l'information des risques d'inondation lors des transactions immobilières.....	6
Etablir des normes ou des recommandations de dimensionnement pour les bassins d'orage, les zones de rétention et les zones d'écrêtage de crue	6
Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les projets d'urbanisation	6
Elaborer des schémas directeurs « Eaux Pluviales »	7
Améliorer les outils cartographiques pour l'aide à la décision en matière d'inondation	8
Publier des documents techniques et de vulgarisation	9
Former et sensibiliser aux droits et devoirs de chacun (gestionnaires ou non) et aux moyens de lutte contre le ruissellement et les inondations.....	10
Placer des repères de crues.....	11
Identifier, au sein de chaque commune, une personne ressource spécialisée dans les inondations	12
Intégrer la révision des lois sur les Cours d'Eau non-navigable et les Wateringues dans le Code de l'Eau.....	12
Optimiser la gestion de l'entretien des cours d'eau et des ouvrages d'art via une application informatique centralisée	12
Préserver et optimiser les volumes de stockage existants	13
Améliorer les connaissances liées aux problèmes de ruissellement et d'érosion agricole	14
Adapter la réglementation pour améliorer la gestion du ruissellement	14
Favoriser la multifonctionnalité des aménagements de lutte contre les inondations	15
Informers les entrepreneurs des problèmes de drainage agricole	15
Fournir aux communes un support technique pour la gestion du ruissellement par une cellule spécialisée.....	16
Profiter des aménagements fonciers ruraux pour agir dans la lutte contre les inondations	16
Pérenniser la dynamique de concertation mise en place dans les PGRI.....	16
Imposer une étude préalable à la mise à blanc d'un bois ou forêt sur le ruissellement	17
Etudier et planifier les aménagements à réaliser dans les grandes agglomérations pour une bonne gestion des risques d'inondation « extrême »	18
Améliorer les réseaux d'observations hydrologiques et météorologiques sur base d'une concertation entre gestionnaires	18
Améliorer la diffusion des données hydrologiques et météorologiques, spécifiquement par la création d'un site commun	18
Améliorer les modèles et outils de prévision de crues et d'aide à la décision	19
Améliorer la diffusion des messages de préalerte et d'alerte de crue	19
Élaborer un canevas pour la prise en compte du risque d'inondation dans les plans d'urgence.....	20
Améliorer les synergies et la collaboration dans la planification des interventions de crise	20
Poursuivre la réflexion sur les conséquences du changement climatique dans la lutte contre les inondations	20

Organiser des exercices de mise en situation de crise et les débriefings associés	21
Améliorer le débriefing avec l'ensemble des acteurs après une inondation en ce compris les observations de terrains	21
Mutualiser les coûts liés aux inondations	22
Imposer des standards de protection afin de réduire les risques de pollution en cas d'inondation.....	22
Promouvoir l'établissement des servitudes d'inondation	23
Etablir des documents d'information et de conseil concernant l'octroi des subventions pour des aménagements et dispositifs de lutte contre les inondations par coulées de boues (voir arrêté 18 janvier 2007)	23
Sécuriser l'alimentation énergétique des stations de démergement et des ouvrages de protection automatique (vannes, pompes,...) en cas de délestage électrique et de black-out	24
Etablir une méthodologie d'analyse des coûts efficacité et des coûts bénéfiques pour les mesures de gestion des risques d'inondation.....	24
Analyser les points noirs d'inondation identifiés dans le cadre de l'enquête publique en collaboration avec les contrats de rivière.....	25

thème transversal/ thème	N°	Description de la proposition globale	ECG - Etape du cycle de gestion	Priorisation DPR HP –hautement prioritaire P- prioritaire U-utile	Remarques
Aménagement du territoire: remise d'avis - PU	1	<p>Titre : Rendre la demande d'avis auprès des administrations régionales et provinciales obligatoire pour les parcelles concernées par l'aléa d'inondation (débordement et ruissellement)</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : DGO4 (JP Stoffel) Objectifs : Mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	111	2-8 HP	<p>*Si conforme d'office contraignant ; le fonctionnaire délégué prend la main sur les dossiers d'urbanisme dans ces périmètres</p> <p>*OK si les avis sont fondés, pertinents et de qualité (avis gestionnaires et DGO4) *Forme et force de la contrainte à définir (voir le projet de réforme de la loi de 1967 sur les CE) *Alternative : uniquement si les avis du fonctionnaire sont défavorable</p>
	2	<p>Titre : Etablir des circulaires administratives à l'intention des communes et autres administrations publiques visant à définir une consultation des services dans le cadre de la demande de permis en aléa d'inondation par ruissellement ou débordement</p> <p>Description : Les circulaires proposées sont des documents administratifs à l'intention des communes qui visent à définir une procédure claire pour la demande de permis en zone d'aléa d'inondation par ruissellement ou débordement</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : Cellule de convergence DGO3-DGO4 (F. Mayer)</p> <p>Objectifs : <i>Objectif général:</i> Préciser les conditions de délivrance des permis (permis d'urbanisme, d'environnement ou unique ou modification de documents d'urbanisme - plan de secteur) en zones d'aléa d'inondation (débordement et ruissellement) <i>Objectifs spécifiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les projets qui nécessitent une évaluation du risque d'inondations par ruissellement ou débordement (liste de conditions claires) - Clarifier les instances à consulter selon le type de zone, de projet et de risque <ul style="list-style-type: none"> o Débordement : gestionnaires de cours d'eau o Axes de ruissellement : Service extérieur de la direction du développement rural pour les axes situés dans ou à proximité (< de 25 m) de la zone agricole au plan de secteur ou zone agricole effective sur le terrain o Consultation systématique des OAA et notamment dans les zones émergées o Procédure à suivre en cas de confluence de cours d'eau entre deux gestionnaires o Hiérarchisation des intérêts à privilégier dans chaque situation (intérêts environnementaux ou de lutte contre les inondations par exemple) - Clarifier la teneur du dossier à fournir aux instances consultées : <ul style="list-style-type: none"> o Prendre en compte les impacts du projet sur les risques d'inondation, avec une notice d'incidence environnementale plus complète. o Présenter et insérer le canevas de décision de remise d'avis o Présenter les mesures préconisées pour la prévention et la protection o Formaliser le feed-back à fournir par la commune aux instances consultées, après réception des avis <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les mesures préconisées pour protéger les biens et les personnes (voir le guide de bonnes pratiques pour l'adaptation des 	111	1-2-8 HP	<p>*Le CODT ne doit pas être modifié</p> <p>*Intégrer le "ruissellement" dans les avis à remettre pour les "permis" (d'urbanisme, modification du relief du sol...), dans les PCA, ZACC... Voir mesures n°8 et 29 Avis à solliciter auprès des services de la DDR Intégrer l'aspect "ruissellement/érosion" dans le CoDT</p> <p>* hiérarchisation des intérêts à privilégier dans chaque situation (intérêts environnementaux ou de lutte contre les inondations par exemple) : mesure illusoire : c'est à l'autorité compétente en matière de permis à trancher</p>

		<p>bâtiments existants + autres guides – CEPRI) - Définir une ligne de conduite pour les constructions dans les zones d'aléa d'inondation par ruissellement concentré et également des propositions de techniques limitant les risques de coulées boueuses (Prendre en compte l'entretien de ces ouvrages)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Composer les dossiers avec des exigences de plus en plus contraignantes pour les demandes de permis d'urbanisme, unique et d'urbanisation, depuis l'aléa faible inondations vers l'aléa élevé (dossier à géométrie variable en fonction du risque) ; • Définir un module pratique décisionnel (arborescent) • Elaborer une procédure permettant aux communes de solliciter l'avis (même informel) des services extérieurs de la DDR pour les demandes de permis d'urbanisme localisés sur un axe de ruissellement, en s'articulant sur le partenariat DGO3-DGO4 via cellule de convergence (Th29 Délivrance de permis en zone à risque d'inondation par ruissellement) <p>Période de réalisation : 2015-2016 Acteurs impliqués : DGO3, DGO4, DGO2, Communes, Provinces Indicateur de suivi : publication des circulaires</p>			
	3	<p>Titre : Régler l'ambiguïté entre les habitats permanents, de compétences fédérales, situés en zone de loisir et l'aspect risque d'inondation (réglementation du CGT) préconisées par le GW Date de mise à jour, DG responsable : DGO2-DO223(D. Pontegnie) Description : Objectifs Manière dont elle sera mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : CGT, DGO4 Si nécessaire, des indicateurs de suivi</p>	149	U	
	4	<p>Titre : Mettre à jour les canevas d'avis des gestionnaires de cours d'eau et leurs modalités d'application Date de mise à jour, DG responsable : DGO2-DO223 (D. Pontegnie) Description : les canevas d'avis ne sont pour l'instant pas standardisés ni coordonnés même entre agents d'un même service Objectifs : Donner les outils et les ressources aux gestionnaires consultés pour pouvoir répondre à une demande d'avis pour un permis Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les données disponibles pour le gestionnaire. Exemple : mise à disposition d'un cadastre des cours d'eau voutés pour pouvoir prendre en considération leur existence dans la demande de PU (atlas des cours d'eau vouté est en cours de réalisation). Autre exemple : communiquer aux gestionnaires (DCENN, DGO4...) la ligne d'eau et le débit (ou plutôt vitesse ?) concernés lorsque cette donnée a fait l'objet d'une modélisation ou d'un calcul, soit à l'occasion d'un projet d'amélioration du cours d'eau - Prendre en compte les données supplémentaires. Exemple : prise en compte des caractéristiques pédologiques du sol dans le cadre notamment de demande de modification du plan de secteur ou demande de permis. - Améliorer les outils de visualisation des données. Exemple : carte et fiche ruissellement - Préparer un canevas de réponse adapté à chaque situation (grille d'analyse) - Clarifier les justifications et propositions d'aménagement possible - Insérer une demande de retour pour savoir si l'avis a été suivi - Former les agents au diagnostic des situations à risque d'inondation (débordement ou ruissellement selon le gestionnaire) <p>Période de réalisation : 2014-2020 Acteurs impliqués : les gestionnaires de cours d'eau et du ruissellement, cellule de convergence DGO3 et DGO4 Si nécessaire, des indicateurs de suivi Création des canevas de réponse pour chaque type de gestionnaires</p>	111	2-8 HP	<p>* mise à disposition d'un cadastre des cours d'eau voutés pour pouvoir prendre en considération leur existence dans la demande de PU (pas de la compétence DGO4 mais du gestionnaire des CE) → atlas des cours d'eau vouté est en cours</p> <p>- uniformiser la "grille" d'analyse et ses conséquences entre les différents gestionnaires</p> <p>Autre demande : - communiquer aux gestionnaires (DCENN, DGO4...) la ligne d'eau et le débit (ou plutôt vitesse ?) concerné lorsque cette donnée a fait l'objet d'une modélisation ou d'un calcul, soit à l'occasion d'un projet d'amélioration du cours d'eau</p>
Aménagement du territoire: réglementation	5	<p>Titre : Renforcer la réglementation et le suivi des infractions en zone inondable Date de mise à jour, DG responsable : DGO3-DCENN (A.Lahousse) Description Renforcer la réglementation/suivi des infractions et délivrance de PV lors du non respect de la législation en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modification du relief, surtout dans les zones naturelles et inondables 	111	8 P	Que faire concrètement ?

	<ul style="list-style-type: none"> gestion des déchets, stockage en zone d'aléa d'inondation création de sites légaux mis à disposition par les communes pour gérer les déblais/remblais de terre afin d'éviter les remblais en zone inondable (un par commune) <p>Objectifs Manière dont elle sera mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner force d'officier de police judiciaire au gestionnaire de cours d'eau <p>Période de réalisation : 2014-2020</p> <p>Acteurs impliqués : service juridique du SPW Si nécessaire, des indicateurs de suivi</p>			
6	<p>Titre : Améliorer l'information des risques d'inondation lors des transactions immobilières</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO4 (J.Stoffel)</p> <p>Description : Imposer aux agences immobilières et aux notaires de fournir une information claire et précise du terrain en vente par rapport à d'une part sa situation en aléa d'inondation, sa situation par rapport au cours d'eau proche et sa situation par rapport au démergement.</p> <p>Objectifs : Achat d'un terrain en connaissance de cause</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Imposer une information par le notaire ou les agences immobilières lors de la mise en vente d'un bien par rapport au risque inondable (signal indiquant le niveau d'aléa à la parcelle-risque éventuel) Renforcer l'obligation de signaler les cours d'eau vouté et non-vouté ainsi que l'aléa d'inondation dans les actes notariaux ainsi qu'informer et sensibiliser les notaires <p>Période de réalisation : 2014-2020</p> <p>Acteurs impliqués : service juridique du SPW Si nécessaire, des indicateurs de suivi</p>	111	1 P	++>juste une info, comme un « signal d'alarme »
7	<p>Titre : Etablir des normes ou des recommandations de dimensionnement pour les bassins d'orage, les zones de rétention et les zones d'écrêtage de crue</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : Aquawal (B.Piron)</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir des normes ou recommandations de dimensionnement des bassins d'orage, via un groupe de travail Choisir les temps de retour, choisir la pluie de référence, la hiérarchisation des enjeux..., <p>Période de réalisation :</p> <p>Acteurs impliqués : travail du groupe de travail "bassin d'orage" du GTI Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	141	4 P	OK, en cours au sein de groupes de travail au GTI et d'AQUAWAL
8	<p>Titre : Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les projets d'urbanisation</p>	144	9 P	Travaux en cours au sein d'Aquawal

	<p>Date de mise à jour, DG responsable : Cellule de convergence DGO3-DGO4 (F. Mayer)</p> <p>Objectifs : Améliorer la gestion des eaux pluviales en réduisant les rejets vers l'aval et en favorisant l'infiltration aux endroits où cela est techniquement possible.</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un dispositif légal permettant d'imposer une conception des projets de construction et d'aménagement de sol intégrant la gestion des eaux pluviales à la parcelle ou, en cas d'impossibilité, avec compensation ; exemple : <ul style="list-style-type: none"> ○ prévoir des citernes d'eau de pluie pour les (nouveaux) bâtiments agricoles ; • Gérer les eaux de ruissellement sur la parcelle en tenant compte de l'impact sur l'aval. • Etablir des mesures équivalentes, avec une certaine souplesse, en ce qui concerne le bâti existant ; • Prendre en compte de la gestion des eaux pluviales dans le CoDT et dans tous les documents urbanistiques, en ce compris les modifications partielles du plan de secteur, le contenu des EIE et les notices d'incidence sur l'environnement ; • Optimiser l'article 128 §2 du CWATUPE relatif aux charges d'urbanisme appliqués à la gestion des eaux pluviales (= mesures favorables à l'environnement) ; • Etudier la possibilité d'un financement mutualisé par sous bassin technique des eaux usées afin de favoriser la solidarité amont aval dans la réalisation des ouvrages ayant une influence sur les communes en aval (exemple : contribution pluviale financée au prorata des surfaces imperméables) • Demander l'avis auprès des organismes d'assainissement agréés (OAA) dans l'instruction des permis <p>Période de réalisation</p> <p>Acteurs impliqués : Aquawal</p> <p>Si nécessaire, des indicateurs de suivi</p>			
Am Territoire	<p>Titre : Elaborer des schémas directeurs « Eaux Pluviales »</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3-DE (François Mayer) + Aquawal</p> <p>Description : réalisation d'études consacrées à un bassin versant devant permettre de fixer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des prescriptions sur les aspects quantitatifs et qualitatifs des rejets dans le réseau hydrographique (comme par exemple la limitation des rejets dans le réseau ; voire un rejet nul dans certains secteurs) - et un principe technique de gestion des eaux pluviales (infiltration, stockage temporaire). <p>Pour être utile, les particularités locales doivent être appréhendées</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable</p> <p>Objectifs : création d'un outil LOCAL d'aide à la décision des autorités compétentes pour la délivrance des permis, soumis à enquête publique, visant à</p> <ul style="list-style-type: none"> • fixer de manière appropriée des conditions relatives à l'infiltration ou à la rétention d'eau de ruissellement dans les projets d'urbanisation (prescription qualitative et quantitative), • réserver des zones foncières pour la construction de Zones d'immersion temporaires dans les plaines alluviales, • prendre en compte les rejets des réseaux autoroutiers. <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudier le sous-bassin hydrographique de manière globale aussi bien au niveau hydraulique que hydrologique avec la définition de la capacité d'écoulement maximale du cours d'eau. L'analyse doit se faire sur le long terme avec une analyse au niveau quantitatif (entre autre intégration des zones de retenue) et qualitatif • Favoriser les études globales par sous bassins hydrographiques (Inter région) 	141	U	

	<p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>			
<p>Formation - information - Sensibilisation</p>	<p>11</p> <p>Titre : Publier des documents techniques et de vulgarisation Date de mise à jour, DG responsable : GTI (P. Dewil) Description : Objectifs : Fournir l'information nécessaire aux gestionnaires, aux particuliers et aux professionnels associés de près ou de loin à la problématique « inondation » pour répondre aux objectifs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les auteurs de projet, dès la conception des projets, sur les risques d'inondations et aménagements possibles pour réduire les risques et ainsi réduire le nombre de projets inadaptés aux conditions de la parcelle - protection • Sensibiliser les agriculteurs dans leur rôle de gestionnaires du ruissellement sur leurs parcelles – prévention/mitigation <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des guides pourraient être téléchargés/imprimés online, être renseignés sur les sites internet des Communes ou disponibles au format livret (pour distribution par les communes par exemple) • Des publications plus générales <ul style="list-style-type: none"> ○ Information générale ○ Inondations par débordement et ruissellement (2 volets ou 2 publications - voir série de publications) et produits cartographiques associés ○ Renvoi aux publications et sites Infocruce / Aqualim / géoportail / portail inondations ○ Elaboration d'un catalogue de fiches de cas type : analyses et recommandations au niveau de la lutte contre les inondations par ruissellement ce qui faut éviter de faire pour aggraver/provoquer des inondations (dépôt de tonte, ...) ○ Vulgarisation des PGRI • Instructions à suivre en cas d'inondation • Guides de bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none"> REDUIRE L'IMPACT ET LA SEVERITE DES EVENEMENTS <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser à la problématique du labour des prairies pour la mise en culture ○ Promouvoir la meilleure technique agricole disponible avec comme objectif de conserver l'eau et les sols avec un suivi par une adaptation de la conditionnalité des aides ○ Sensibiliser également les industries agroalimentaires responsables des cultures de pomme de terre (ces pommes de terre ont été produites sans détruire le sol wallon) REDUIRE LE RISQUE DE DOMMAGE <ul style="list-style-type: none"> ○ Promouvoir le maintien des talus, les fossés et les sentiers dans la politique de remembrement, pour leur rôle dans la gestion du ruissellement (les promouvoir) ○ Gérer les eaux pluviales dont les aspects rural et urbain de la gestion des eaux de surface ○ Augmenter l'infiltration et diminuer l'érosion (dont plantation notamment de haies), rétablissement de fossés (avec rétrocession au domaine public pour l'entretien) tout en tenant compte des aspects pollution des sols par infiltration (réseau routier, projet DEPOD, bactéries et dépollution des hydrocarbures) ○ Favoriser les techniques d'infiltrations REDUIRE LA VULNERABILITE <ul style="list-style-type: none"> ○ pour la construction en zone inondables ○ conseils et normes à destination des architectes, entrepreneurs, bureaux d'études et porteurs de projets ○ Révision des publications DGO4 (réduire la vulnérabilité des constructions existantes) AMENAGEMENT DES COURS D'EAU <ul style="list-style-type: none"> ○ Recueil des techniques existantes en matière de gestion et d'entretien des cours d'eau (toutes catégories confondues) ○ Catalogue de bonnes pratiques concernant les aménagements au sein des cours d'eau navigables et non navigables (conditions d'application, quel aménagement à quel endroit ?,...) <p>Période de réalisation : 2014-2020 Acteurs impliqués : toutes les DG et autres acteurs Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	<p>142</p>	<p>1-4 HP</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une page sur le portail SPW pour télécharger tous les documents Création des livrets 			
12	<p>Titre : Former et sensibiliser aux droits et devoirs de chacun (gestionnaires ou non) et aux moyens de lutte contre le ruissellement et les inondations</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : GTI (P. Dewil)</p> <p>Description :</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre : Par public cible</p> <p>AGRICULTEURS : ciblés au travers de la formation des personnes qui encadrent les agriculteurs : les centres de formation (dont écoles d'agriculture) et les associations d'encadrements (GREENOTEC, FWA, Natagriwal, FUGEA, FWA, contrat rivières, comices, CETA, UCV, Hainaut développement) – également journaux spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> Clarification des réglementations locales et régionales sur les différentes techniques agricoles Clarification sur la législation actuelle <ul style="list-style-type: none"> Informé sur les démarches et autorisations à obtenir pour le curage de cours d'eau Sensibiliser les agriculteurs au respect des emprises le long des chemins, de l'entretien des tuyaux à l'entrée des champs, à l'emprise des cours d'eau Promotion des bonnes pratiques agricoles (gestion de la MO et du pH, cloisonnement des inter-buttes en pomme de terre, bandes ralentissantes (bande enherbée, ...), ...) à coupler au verdissement (pour avoir un multi-usage) à la gestion par petits bassins versants <ul style="list-style-type: none"> Programme particulier pour les producteurs de pommes de terre Information sur les outils de financement disponibles : <ul style="list-style-type: none"> Informé les agriculteurs de l'existence des MAE dont MAE de prairies inondables (nouvelles MAE) et investissement non productif (pour les aménagements) afin de favoriser le maintien des zones inondables lorsque le risque de dommage sur les biens et les personnes est négligeable Mise au point d'outils de communication comprenant des essais et exemples pratiques, essai machine et analyse des bénéfices et coûts collatéraux (par ex : meilleure résistance au manque d'eau pour pommes de terre cultivées avec inter buttes) indispensable à l'acceptation de nouvelles techniques <p>ARCHITECTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation hydraulique pour les architectes Formation aux méthodes « alternatives » pour limiter le ruissellement en milieu urbain, à l'entretien des mesures alternatives douces comme les parkings drainant ou le tarmac drainant, éviter les pesticides etc... <p>GESTIONNAIRES FORESTIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> Information des bonnes méthodes de gestion forestière <p>COMMUNES: pour les services communaux d'urbanisme, de travaux et d'environnement, éco-conseillers (et intercommunales)</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation à la gestion du ruissellement diffus versus concentré (petits aménagements, méthode, utilisation du code de bonnes pratiques) et aux techniques de lutte contre l'érosion (collaboration GISER-DAFOR). Gestion des voiries agricoles et forestières, bords de routes et fossés ou talus et promotion de la conservation et de l'aménagement de talus, haies, en maintenant les sentiers ruraux qui favorisent la différenciation des cultures (notamment dans le cadre de remembrements) Information et sensibilisation des communes aux méthodes « alternatives » pour limiter le ruissellement en milieu urbain, à l'entretien des mesures alternatives douces comme les parkings drainant ou le tarmac drainant. Formation sur l'infiltration : techniques existantes, quand est-il permis d'infiltrer ou pas (en relation avec une bonne gestion des eaux souterraines) concernant la responsabilité de chacun dans le cadre de remise d'avis/de permis Formation sur l'aléa d'inondation (constructions, cartes, ...) et sur les cartes existantes (connaissance du gestionnaire du cours d'eau voisin, pour les riverains par exemple) ainsi que son interprétation et ses limites de précisions au-delà du 5.000 ème 	142	1 P	<p>Définir des séances d'information?</p> <ul style="list-style-type: none"> Voir les nombreux guides existants (SPW, Grand Lyon, ADOPTA,...), benchmarking EP sensibiliser les agriculteurs aux enjeux environnementaux dans le but de changer leurs comportements

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur l'utilisation et l'interprétation des données limnimétriques • Organisation d'ateliers techniques permettant de mettre en avant les réalisations adaptées et non adaptées aux ZI (visite de sites, ...) <p>ZONE URBAINE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarification de la définition des eaux de ruissellement lorsqu'il s'agit d'eau urbaine mais sur des terrains gazonnés, <p>GESTIONNAIRES DE COURS D'EAU:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation pour l'entretien des cours d'eau (méthode, curage, ...) et des ouvrages d'art • Formation d'urbanisme <p>CITOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une visite de terrain consacrée aux cours d'eau, aux habitats protégés, aux points critiques et destinées à mettre en évidence des aménagements exemplaires sur le plan de la prévention face aux inondations • Introduction d'une journée « inondation » par an dans les journées wallonnes de l'eau en un endroit de la Wallonie • Développement d'un site de référence sur les inondations référençant l'application inondation du Géoportail, les sites limnimétriques,... • Envoi d'un courrier-type aux habitants des zones inondables comprenant note explicative + bonnes pratiques • Organisation du passage des pompiers et/ou conseillers en préventions chez riverains <p>AUTRES ACTEURS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation concernant la responsabilité de chacun dans le cadre de remise d'avis/de permis <p>Période de réalisation : 2014-2020 Acteurs impliqués : toutes les DG et autres acteurs (Aquawal notamment) Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>			
13	<p>Titre :</p> <p>Placer des repères de crues</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : DGO3-DCENN (B. Englebert)</p> <p>Objectifs : Faire vivre la mémoire des inondations et sensibiliser les citoyens aux risques existants à un endroit donné.</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <p>Placer des repères de crues (avec indication de la date et du niveau d'eau) sur certains bâtiments publics, pour servir de témoignage et de sensibilisation ainsi que formaliser le repérage des endroits inondés (pendant l'inondation) et faire remonter ces infos</p> <p>Période de réalisation :</p> <p>Acteurs impliqués : DGO2, Provinces</p> <p>Si nécessaire, des indicateurs de suivi:</p>	149	1 P	

	14	<p>Titre : Identifier, au sein de chaque commune, une personne ressource spécialisée dans les inondations</p> <p>Description : Mettre ou définir, au sein de chaque commune, une personne ressource spécialisée dans les inondations</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : CRC (P. Dewil)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Officialiser pour chaque commune des personnes de contacts ressources pour le débordement de CE et le ruissellement • Renforcer les capacités des communes par la généralisation du subventionnement d'un éco-conseiller qui serait la personne privilégiée à contacter lors d'un problème de ruissellement et la personne ressource pour la communication et la concertation avec les agriculteurs. • Privilégier les contacts avec certains gestionnaires en cas de pluies importantes pour les risques de ruissellement (cellule GISER, administrations communales, ..) (pour l'instant 70 communes bénéficient d'un subside pour éco-conseiller) – dont généralisation des réunions de concertation entre commune et agriculteur (1 fois par an) <p>Manière dont elle sera mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi:</p>	342	U	
Législation des cours d'eau	15	<p>Titre : Intégrer la révision des lois sur les Cours d'Eau non-navigable et les Wateringues dans le Code de l'Eau</p> <p>Description :</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DCENN (B. Englebert)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer (réglementation?) l'accès aux cours d'eau pour les gestionnaires responsables de l'entretien (surtout en zone urbanisée; et attention portée aux aménagements ne nécessitant pas de PU, et pouvant dès lors être placés en bord de cours d'eau sans nécessité de permis...) • Renforcer les obligations d'entretien des petits ouvrages d'art par le privé sur les cours d'eau non classés • Clarifier la gestion des écoulements situés en amont des cours d'eau (drainage, fossé, etc.) • Adapter la législation pour bannir la canalisation des cours d'eau, favoriser leur remise à l'air libre et respecter l'aspect naturel du cours d'eau (en lien avec la DCE) <p>Manière dont elle sera mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi:</p>	216	5 P	<p>Dans quel texte de loi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À mettre en relation avec la Révision de la loi 67 ; • CODT ; <p>Circulaire inondation ?</p>
Entretien des cours d'eau, des ouvrages connexes et des wateringues	16	<p>Titre : Optimiser la gestion de l'entretien des cours d'eau et des ouvrages d'art via une application informatique centralisée</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 -DCENN (B. Englebert)</p> <p>Description :</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre : ⇒ Utilisation, notamment, de la future application PARIS</p> <p>ENTRETIEN, CURAGE et dragage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier les entretiens et suivis de l'ensemble des gestionnaires • Fournir un outil/information sur l'objectivité des curages (où agir, quand) • Etablir une méthodologie de curage pour chaque type de cours d'eau et informer l'aval • Mener une réflexion sur l'entretien des cours d'eau voutés et sur le retrait des connexions des particuliers dans les pertuis 	231 232 252	4-5 HP	<p>Convention en cours avec l'ISSEP Pris en compte dans le cadre des PARIS?</p> <p>Dans quel texte ?</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulièrement les points noirs observés <p>OUVRAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme de vérification des digues et des autres ouvrages de protection ainsi qu'analyser l'état fonctionnel de ces dispositifs • Améliorer la rétention d'eau sur le réseau routier (réseau structurant) • Améliorer les connaissances des débits provenant des autoroutes et des lignes de chemin de fer • Réaliser un inventaire des infrastructures existantes et de leur état • Surveiller les ouvrages dégradés <p>CASTOR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des procédures de dérogation par rapport à la gestion des impacts de l'activité des castors (gestion des embâcles,...) ; • Etudier les coûts sur les entretiens supplémentaires qu'ils engendrent ; • Mettre en place un programme de subsidiations par le SPW pour les gestionnaires qui doivent réaliser le retrait de barrages de castors <p>PLANIFICATION ET DEROGATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les périodes d'intervention possibles en zones sensibles : concertation avec le DNF, les associations de protection de la nature, ... : préciser dans le cahier des charges la cohérence du timing et du démarrage des travaux • Intégrer les procédures de dérogation en zones Natura 2000 • Solliciter l'avis du DNF en amont des projets d'entretien et inversement, que le DNF communique ses projets de ré-empoissonnement par exemple • Mettre en place un système d'échange d'information (outil-plateforme informatique) entre les gestionnaires, les acteurs, lorsque certains ont étudié une partie de cours d'eau (complément d'informations) → centralisation de l'information (études et travaux entrepris en matière de lutte contre les inondations) <p>+ Dragage (mars 2015)</p> <p>POUVOIR SUBSIDIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir des budgets communaux spécifiques aux entretiens de cours d'eau (similaire aux subsides aux voiries agricoles par exemple) • Remettre en place les éco-cantonniers communaux ou supra-communaux (CR, provinces,...) pour des entretiens adaptés aux spécificités des tronçons de cours d'eau à haute valeur écologique.. <p>Période de réalisation : 2015-2021 Acteurs impliqués : DGO2, DGO3, Provinces, communes Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>			
Gestion des plans d'eau	17	<p>Titre :</p> <p>Préserver et optimiser les volumes de stockage existants</p> <p>Description : Suivi des bassins d'orages gérés notamment par la DGO1 Date de mise à jour, DG responsable : DGO1 (?) Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du référencement des ouvrages ayant un rôle dans les inondations tel que plans d'eau, bassin d'orage ou micro barrage, déversoir d'orage ainsi que leurs propriétaires • Clarification des rôles dans la gestion des différents ouvrages (communes, provinces et SPW) • Entretien régulier de ces ouvrages • Création d'un inventaire des biefs de moulins • Maintien des zones naturelles d'expansion de crues <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p>	212	6 P	

		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des outils concrets permettant de référencer des infos liés à l'ouvrage (capacité, année de construction, gestionnaire, contact, n° de tél, adresse,...) pour aboutir à une couche « ouvrages » (existants et en cours d'étude) Réalisation d'un inventaire, <p>Période de réalisation : 2015-2021 Acteurs impliqués : -SOFICO, DT DGO1, Districts DGO1, DGO1-74 ; Contrats de rivières, DGO3, ... Si nécessaire, des indicateurs de suivi: Nombre de bassins d'orage ayant subi une vérification et des actions d'entretiens</p>			
Agriculture	18	<p>Titre : Améliorer les connaissances liées aux problèmes de ruissellement et d'érosion agricole</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DDR (V. Obsomer) Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre : <u>Prairies sensibles :</u> Améliorer la caractérisation, identifier et cartographier les prairies sensibles: (Natura 2000, Riche en tourbe, RGiser 420 T/ha, prairie en Zone d'aléa élevé)</p> <p><u>Drainage :</u> Analyser de manière approfondie le rôle du drainage dans la lutte contre les inondations, celui-ci pouvant tantôt être positif (tampon) et tantôt négatif (saturation du réseau d'égout).</p> <p><u>Approfondir les connaissances relatives aux processus érosifs et de ruissellement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluer les moyens de protection au niveau des petits bassins versants ruraux Améliorer la caractérisation des sols et la révision de la carte numérique des sols de Wallonie Améliorer la quantification de l'érosion, dont production de sédiments Evaluer de l'impact agro-économique du phénomène d'érosion Evaluer les différents aménagements et pratiques agricoles de réduction du ruissellement et de l'érosion des sols Développer et gérer la base de données spatiale des points noirs relatifs aux ruissellements et coulées boueuses en fonction de leur dangerosité (risque de dommage) <p><u>Méthodologie - financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir une méthode pour l'analyse coût bénéfice et imposer cette analyse lors de la réalisation des études techniques, dont méthodes d'analyse AGIRACAD Caractériser les coûts liés à l'érosion et à la lutte contre le ruissellement du point de vue de l'agriculteur, en collaboration avec le DEMNA, direction de l'analyse économique agricole <p><u>Système d'alerte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Etudier la pertinence d'un système d'alerte au ruissellement sur base d'indicateur de pluie, de couverture de sol, ... à développer un outil d'évaluation des risques potentiels annuels de ruissellement en fonction de l'affectation annuelle des différentes cultures sur les sols agricoles (assolement) ; L'assolement est toujours connu en N+1, une sensibilité biennale peut être observée par GISER <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi:</p>	215	U	
	19	<p>Titre : Adapter la réglementation pour améliorer la gestion du ruissellement</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DDR (V.Obsomer) Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <p><u>Renforcer la conditionnalité</u> des aides par rapport à la problématique érosion</p> <ul style="list-style-type: none"> Protection des prairies : autorisation/concertation/interdiction avant de pouvoir labourer une prairie sensible, interdire le labour des prairies intéressantes pour lutter contre les inondations 	216	U	

	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en prairie de zones sensibles • Généralisation des interbuttes pour les cultures sur buttes • Augmentation de l'emprise d'interdiction du labour le long des cours d'eau • Réduction de la longueur de pente des parcelles très longues (ex : diviser la parcelle à l'aide d'une bande enherbée) • Modification de la conditionnalité au niveau des R10 (bandes enherbées permanentes et/ou ajout de barrage filtrant), emploi du code R GISER et autres indice d'érosion potentielle • Réduction de la longueur de pente des parcelles très longues (ex : diviser la parcelle à l'aide d'une bande enherbée) <p><u>Permettre l'identification des exploitants et propriétaires de parcelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amendement du code de l'agriculture pour faciliter la possibilité d'identifier sur demande le propriétaire/exploitant pour chaque parcelle dans le but de connaître l'exploitant d'un terrain à risque d'inondation. Le nom des propriétaires terriens via le cadastre, le nom de l'exploitant via les données de la PAC. Les données PAC devraient être disponibles aux communes sur demande spécifique et motivée. <p><u>Améliorer ou définir des normes et mesures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'amélioration des normes BCAA et des mesures de conservation des sols <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi:</p>			
20	<p>Titre : Favoriser la multifonctionnalité des aménagements de lutte contre les inondations</p> <p>Description : Cette mesure passe par le renforcement des liens avec la direction des espaces verts (DGO3) et la direction des Aménagements paysagers (DGO1) pour par exemple, la promotion des fascines vivantes ou des haies dans le domaine public</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DDR (V.Obsomer)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans la multifonctionnalité <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'érosion via la multifonctionnalité du verdissement (PAC – MAE), les compensations écologiques (éolienne) (Croiser les mesures compensatoires « éolien » avec les axes ERRUISSOL) • Renforcer les liens avec la direction des espaces verts pour <ul style="list-style-type: none"> ○ Investiguer et promouvoir les mesures qui permettent de subsidier des fascines vivantes ou haies en domaine public ○ Voir les autres possibilités de multifonctionnalité des aménagements notamment en lien avec le plan maya (hôtel à insectes) • Favoriser la multifonctionnalité entre les ouvrages de rétention et de protection de la nature • Utiliser des MAE pour les mesures de bandes de 6 mètres qui permettent également de favoriser l'accès tout en favorisant la sédimentation (diminue les besoins de curage) et clarifient la responsabilité de l'entretien des bandes par les agriculteurs 	333	U	
21	<p>Titre : Informer les entrepreneurs des problèmes de drainage agricole</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DAFOR (P. Duchêne)</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser tous les acteurs au problème de la préservation des drains agricoles lors de nouveaux développements en zones auparavant cultivées. • Limiter le drainage des terrains : base légale pour supporter le règlement communal (insuffisant, parfois contourné) car le drainage sature le réseau d'égouttage. 	332	1 P	⇒ Dans la 12 ???

		Période de réalisation : Acteurs impliqués : CR dans les relais de diffusions Si nécessaire, des indicateurs de suivi:			
	22	Titre : Fournir aux communes un support technique pour la gestion du ruissellement par une cellule spécialisée Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DDR (V.Obsomer) + GISER Description : Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • Se baser sur le code de l'agriculture pour pérenniser la cellule GISER par un financement du Gouvernement Wallon. • Fournir une expertise technique au niveau des petits bassins versant ruraux pour limiter les inondations par ruissellement et les coulées boueuses : <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des points noirs ○ Réalisation de rapports d'expertise à la demande des communes, contenant le diagnostic, les recommandations et des propositions d'aménagements ○ Participation comme expert technique à la concertation mise en place entre le pouvoir public communal et les agriculteurs ○ Encadrement lors de la mise en place d'aménagements de lutte contre l'érosion et suivi de ses ouvrages Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :	145	3 P	
	23	Titre : Profiter des aménagements fonciers ruraux pour agir dans la lutte contre les inondations Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DAFOR (P. Duchêne) Description : Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • par le maintien de fossés, la création de ZIT,... Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :	252	U	
Concertation	24	Titre : Pérenniser la dynamique de concertation mise en place dans les PGRI Date de mise à jour, DG responsable : GTI - DGO3 DCENN (B. Englebert) Description : Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre : <u>Coordination générale:</u> Pérenniser la dynamique de concertation mise en place dans les PGRI via une cellule inondation des Contrats de rivières comme plate-forme entre les différents gestionnaires de CE où les différents acteurs de la gestion de l'eau sont consultés (les gestionnaires du rail, la route,...) pour par exemple être informé de la création et d'entretien des ouvrages. Le suivi des PGRI passera également par cette plate forme grâce au bilan annuel des CR dans lequel les Fiches Projets seraient intégrées. Cette pérennisation permettrait de développer une stratégie plus globale en matière de gestion et de lutte contre les inondations, à l'échelle du sous-bassin et de ne pas se cantonner à la catégorie du cours d'eau. <u>Coordination intra SPW :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions réalisées par la DAFOR, la DCENN, la DDR au sein du département • Communication sur les programmes annuels d'entretien entre les différents gestionnaires dès qu'ils sont validés afin que chacun puisse s'organiser en conséquence 	341	7 P	

		<ul style="list-style-type: none"> • Animation avec la DPS du groupe technique sols (coordination des actions et information des autres départements) • Participation au Groupe transversale Inondations (GTI) • Participation aux CA et groupes de travail en lien avec la thématique ruissellement • Coordination des actions relatives à la thématique ruissellement • Coordination avec le GT Aquawal GEUTP qui traite des impacts des rejets par temps de pluie • Amélioration de la communication au sein du SPW par rapport au projet de recherche et appels d'offre lancés concernant ou comportant un volet inondation par débordement ou ruissellement, et la qualité des sols (dont érosion). <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer une base de données en ligne ou informer les gestionnaires de ces compétences, de l'existence de ces projets <p><u>Coordination avec les acteurs de terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la démarche proactive envers les communes, en mettant en place un lien entre les CR et GISER Informer les communes de l'existence de GISER et de son rôle de conseil en matière de coulées boueuses • Participation aux groupes de travail mis en place par les acteurs de terrain (contrat rivière, services provinciaux, parcs naturels, GAL) • Réalisation d'une enquête annuelle par les communes (contrat de rivière en support) pour dresser un inventaire des points noirs • Clarification des rôles dans la gestion des différents ouvrages (Communes, Provinces et SPW) • Amélioration de la visibilité des personnes à contacter en cas de problème (outil à développer donnant les coordonnées du Gestionnaire en fonction de la Commune concernée, du cours d'eau,...) <p><u>Coordination interrégionale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des rencontres entre les gestionnaires de cours d'eau de 1^{ère} catégorie des 3 régions (info concernant la gestion des CE en commun, planning, techniques, modèles et outils utilisés, transmission des données,...) • Echange des données de débit de manières systématiques avec les régions et pays limitrophes <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>			
Forets	25	<p>Titre : Imposer une étude préalable à la mise à blanc d'un bois ou forêt sur le ruissellement</p> <p>Description : DGO3 - DDR (V. Obsomer) et DAFOR (P. Duchêne)</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <p>Période de réalisation :</p> <p>Acteurs impliqués : DNF</p> <p>Si nécessaire, des indicateurs de suivi:</p>	141	U	<p>Quel type d'étude ??? En attente des infos du DNF – Etienne Gerard</p>

Politique des grandes villes	26	<p>Titre :</p> <p>Etudier et planifier les aménagements à réaliser dans les grandes agglomérations pour une bonne gestion des risques d'inondation « extrême »</p> <p>Description : Prise en compte des crues extrêmes aux endroits où les dommages potentiels sont énormes et où des risques d'accidents existent tel que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défaillance d'ouvrage, - faille dans le système de démergement (submersion des pompes et/ou coupure de l'alimentation électrique) ... - et autres systèmes potentiellement défaillant qui auraient des conséquences désastreuses <p>Date de mise à jour, DG responsable : CRC (P. Dewil)</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <p>Période de réalisation :</p> <p>Acteurs impliqués : SPW-DGO1 - SPGE - OAA dont, notamment AIDE, IDEA et IGRETEC pour les zones démergées</p> <p>Si nécessaire, des indicateurs de suivi:</p>	141	U	
Prévision des crues	27	<p>Titre :</p> <p>Améliorer les réseaux d'observations hydrologiques et météorologiques sur base d'une concertation entre gestionnaires</p> <p>Description :</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO2 – DO223 (D. Pontegnie) et DGO3 – DCENN (S. Gailliez)</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer de nouvelles stations d'observations hydrologiques aux points stratégiques • Installer de nouveaux pluviomètres • Installer des mires aux points stratégiques • Maintenir et moderniser éventuellement les stations existantes • Améliorer les échanges de données internationales et interrégionales • Réaliser une analyse post-crue (rapports, études diverses) <p>Période de réalisation :</p> <p>Acteurs impliqués : Provinces, DCENN et DO223</p> <p>Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	311 312	U	
	28	<p>Titre :</p> <p>Améliorer la diffusion des données hydrologiques et météorologiques, spécifiquement par la création d'un site commun</p> <p>Description :</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO2 – DO223 (D. Pontegnie) et DGO3 – DCENN (S. Gailliez)</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la connaissance des sites internet • Augmenter la fréquence de mise à jour des données (pluies/débits) • Créer un site commun (DGO2, DGO3) de diffusion des données et des prévisions (avec probabilités) • Diffuser les hydrogrammes prévisionnels de crue 	331 332 333	U	

		<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser en accès restreint et en temps réel les cartes des zones potentiellement inondées • Aider à l'interprétation des données (tutoriels) • Réaliser une analyse post-crue (rapports, études diverses) <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Provinces, DCENN et DO223 Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>			
Planification d'urgence et diffusion de l'info	29	<p>Titre : Améliorer les modèles et outils de prévision de crues et d'aide à la décision</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : DGO2 – DO223 (D. Pontegnie) Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer les données complémentaires comme la fonte de neige, les zones de retenue, l'évolution du niveau de saturation de la nappe phréatique,... • Améliorer la prévision des pluies via une utilisation plus avancée des images radar en vue de la prévision et de l'alerte aux flash floods (orages) • Améliorer les échanges de prévisions avec les pays et régions limitrophes • Réaliser une analyse post-crue (rapports, études diverses) <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : DESO, DCENN, Provinces, DO223 Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	313 315	U	
	30	<p>Titre : Améliorer la diffusion des messages de préalerte et d'alerte de crue</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : CRC (P. Dewil) Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la diffusion des messages (envoi vers fonctionnaire Planu, D3 via CIC et D2 (via 112)) • Prendre en compte la réforme des SRI en zones de secours dans le dispositif de diffusion des messages • Affiner le contenu du message d'alerte de crue : commentaire, évolution attendue, référence, ... • Informer un représentant du comité de quartier et/ou certaines collectivités locales (MRS, Zones industrielles, ...) • Rédiger une note explicative sur le contenu d'une pré-alerte et alerte de crue <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	321	1 P	

	<p>Titre :</p> <p>Élaborer un canevas pour la prise en compte du risque d'inondation dans les plans d'urgence</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : CRC (P. Dewil) Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un canevas pour la prise en compte du risque d'inondation dans les plans d'urgence (annexe au PGUI ou PPUI) • Prévoir la mise en sécurité des récepteurs de risque (cabines électriques stations de pompage, gaz,...) • Etablir les seuils déclenchant les plans d'urgence et organiser un retour d'info sur les seuils constituant des facteurs déclenchant de leur plan d'urgence • Remonter les informations du terrain • Renforcer la communication sur ce qui a été mis en place pour lutter contre l'inondation • Développer un réseau citoyen pour l'hébergement temporaire des personnes sinistrées • Définir clairement ce qu'est « le retour à la normale » car il est différent selon points de vue (hydro/psychosocial/...) • Planifier la prise en charge du nettoyage (déchets, boues, ...) • Créer une cellule d'appui technique et psychologique • Organiser un rôle de garde au sein du service travaux <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	<p>322 323 321</p>	<p>10 P</p>	
	<p>Titre :</p> <p>Améliorer les synergies et la collaboration dans la planification des interventions de crise</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : CRC (P. Dewil)</p> <p>Objectifs : Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme d'échange pour la mise en place de bonnes pratiques et retour d'expérience • Suivre la formation PLANICOM <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	<p>341 342</p>	<p>7 P</p>	
	<p>Titre :</p> <p>Poursuivre la réflexion sur les conséquences du changement climatique dans la lutte contre les inondations</p> <p>Description :</p> <p>A travers les modifications des régimes de précipitations, les changements climatiques influencent l'importance et la fréquence des inondations d'une part et des étiages d'autre part. Ces phénomènes peuvent provoquer de lourds dommages et coûts à la société. Les études se multiplient et affinent les connaissances sur les conséquences de ces changements.</p> <p>De plus, cette action fait directement le lien avec le chapitre sur l'adaptation aux changements climatiques du futur plan wallon Air-Climat-Energie.</p>	<p>141</p>	<p>U</p>	

	<p>Date de mise à jour, DG responsable : AWAC (J .Hoyaux) Objectifs :</p> <p>Augmenter les connaissances des conséquences du changement climatique sur le territoire wallon pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faciliter l'anticipation et la gestion des crises, • objectiver et aider à la prise de décisions et la justification de celles-ci, • minimiser les coûts des impacts des changements climatiques. <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les informations en fonctions des nouvelles études (nouvelle Etude GIEC,...) <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : AwAC Si nécessaire, des indicateurs de suivi : nombre de références/publications</p>			
Post crise	<p>Titre :</p> <p>Organiser des exercices de mise en situation de crise et les débriefings associés</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : CRC (P. Dewil) Objectifs : améliorer le retour d'expérience Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser systématiquement un débriefing avec l'ensemble des acteurs • intégrer et partager rapidement les enseignements • Mentionner les coûts des services de secours et les diffuser • Élaborer une proposition d'exercice "clé sur porte" permettant de tester la phase communale et les aspects du plan • Tirer les enseignements des exercices et des événements réels <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	433	7 P	
	<p>Titre :</p> <p>Améliorer le débriefing avec l'ensemble des acteurs après une inondation en ce compris les observations de terrains</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : CRC (P. Dewil) Objectifs : améliorer le retour d'expérience Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la diffusion des formulaires d'observation de terrain auprès des communes (avoir points de contact) • Se donner les moyens d'y répondre (détails) • Simplifier le contenu du formulaire d'observation de terrain : répertorier points noirs et énoncer facteurs déclenchants • Intégrer un volet "efficacité de la prévision de crue" • Évoluer vers une version électronique en ligne <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : DGO2-DGO3-Provinces</p>	433 141	U	

		Si nécessaire, des indicateurs de suivi :			
	36	Titre : Mutualiser les coûts liés aux inondations Description : Date de mise à jour, DG responsable : DGO5 - Services des Calamités (prise de contact : P. Dewil) Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'intervention du Fonds des calamités • Informer les riverains sur la procédure du Fonds des calamités • Reconnaître la catastrophe naturelle plus rapidement • Conserver la mutualisation du risque inondation et rendre obligatoire la garantie d'une couverture minimum (assurances) Manière dont elle sera mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :	413 436	U	
Pollution	37	Titre : Imposer des standards de protection afin de réduire les risques de pollution en cas d'inondation Description : DGO3-DESU (?) Date de mise à jour, DG responsable : Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la législation des citernes à mazout - Imposer des standards de protection à respecter pour les infrastructures/entreprises situées en zone d'aléa d'inondation (protection contre une crue de période de retour 25 ans par exemple) - Réduire les risques liés aux dépôts chimiques Manière dont elle sera mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :	343	U	

Aménagement foncier	38	<p>Titre : Promouvoir l'établissement des servitudes d'inondation</p> <p>Description : apporter un support technique et la documentation y afférente</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3-DAFOR (P. Duchêne à voir avec E. Méganck)</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	141	U	
Aménagement foncier	39	<p>Titre : Etablir des documents d'information et de conseil concernant l'octroi des subventions pour des aménagements et dispositifs de lutte contre les inondations par coulées de boues (voir arrêté 18 janvier 2007)</p> <p>Description : Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DAFOR (P. Duchêne) Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne l'AGW du 18 janvier 2007 (MB 12/02/2007) relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour l'établissement de dispositifs destinés à la protection contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement. <p>Manière dont elle sera mise en œuvre : Période de réalisation : Acteurs impliqués : Commune, CRC_W – Gouverneur, Disciplines, DGO3, Province BW Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	141	1 P	

Sécurité énergétique	40	<p>Titre : Sécuriser l'alimentation énergétique des stations de démergement et des ouvrages de protection automatique (vannes, pompes,...) en cas de délestage électrique et de black-out</p> <p>Description : CRC (P. Dewil) et Aquawal (B. Piron) Date de mise à jour, DG responsable : Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurisation via un marché de service (location de groupe électrogène,...) - Dédoubler l'alimentation électrique - ... <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>	149	P	
Coût/efficacité	41	<p>Titre : Etablir une méthodologie d'analyse des coûts efficacité et des coûts bénéfiques pour les mesures de gestion des risques d'inondation</p> <p>Description : DGO3 – DCENN (B. Englebert) Date de mise à jour, DG responsable : Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <p>Etablir une méthode pour les analyses coûts efficacité pour les ouvrages de protection contre les inondations</p> <p>Période de réalisation : Acteurs impliqués : Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>		U	

<p>Référencement des points noirs</p>	<p>42</p>	<p>Titre : Analyser les points noirs d'inondation identifiés dans le cadre de l'enquête publique en collaboration avec les contrats de rivière</p> <p>Description : Rmq : certain élément de l'amélioration de la carto puissent s'intégrer ici, notamment ce qui est liée aux enquêtes.</p> <p>Date de mise à jour, DG responsable : DGO3 – DE – Contrats Rivière (A. Smoos)</p> <p>Objectifs :</p> <p>Manière dont elle sera mise en œuvre :</p> <p>Période de réalisation :</p> <p>Acteurs impliqués :</p> <p>Si nécessaire, des indicateurs de suivi :</p>		<p>U</p>	
---------------------------------------	-----------	--	--	----------	--